



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 923-19-2020, 1088-2020 et 1096-2020**

**AVIS** est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 7 décembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants:

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 923-19-2020 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 923-2006, TEL QU'AMENDÉ, SUR LES NUISANCES**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1088-2020 RELATIF AU PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER TOUT OU PARTIE DE DÉPENSES LIÉES À L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT OU LA MODIFICATION D'INFRASTRUCTURES OU D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1096-2020 DÉCRÉTANT L'ADOPTION DES TARIFS DE LA VILLE DE BROMONT (EXERCICE FINANCIER 2021)**

Prenez en outre avis que ces règlements entre en vigueur conformément à la Loi et sont disponible pour consultation sous la rubrique Administration municipale / Règlements municipaux sur le site Internet de la ville [www.bromont.com](http://www.bromont.com).

Bromont, ce 8<sup>e</sup> jour de décembre 2020.

La greffière,

Ève-Marie Préfontaine, avocate  
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques